FEUILLE D'AVIS DE L'ABEILLE.

Publiée tous les Mardis, Jeudis et Samedis après-midi,
PAR J. BAYON.

MARDI, 18 NOVEMBRE 1833, 3 HEURES P. M.

SECONDE EDITION.

Par la malle d'avant-hier, nous avons reçu nos journaux du Nord, de dates régulières; la seule chose intéressante que nous y trouvons est la nouvelle portée par le capitaine Smith du brick *Halcyon* venant de Lisbonne, concernant les affaires de Portugal.

Un traité d'amitié et de commerce vient d'être conclu entre notre gouvernement et celui de Siam; par ce traité les Américains privilégiés sont placés sur le même pied que ceux du gouvernement anglais.

ENCORE UN NAUFRAGE!!!

C'est avec un sentiment d'horreur que nous allons tracer les lignes suivantes.

M. Bobbin Villard a été nommé hier au soir, par son lieutenant M. Duverdier fils, son adjoint, l'auteur de cet horrible prise infâme; et nous savons qu'on a lancé des mandats contre lui. Nous espérons que les officiers à qui l'exécution en est confiée, déploieront dans une circonstance aussi grave toute l'activité que leur imposent leurs devoirs envers la chose qui seule vengeable contre de tels attentats.

Nous sommes revenus charmés d'une visite que nous avons faite à bord des nouveaux paquebots le *Mississippi* et le *Texas* tirés d'eau récemment, dans notre port. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre d'architecture navale. La description de l'un servira également pour l'autre; tous deux ont été construits sur le même modèle et parfaitement semblables.

Le *Texas* jaugue 670 tonneaux. La cabine est sur le pont et est meublée avec goût et élégance. Elle est disposée en vingt appartements ou chambres, dont chacune contient deux lits. Les ameublements sont simples et ne consistent qu'en un beau petit bleu et blanc sur un *fond* en bois cirelé. On n'y trouve ni canapé brillant, ni colonnes pompeuses, ni glaces qui vous réfléchissent de tout côté. La simplicité y domine, simplicité plus belle que toutes les recherches de l'art.

La cabine des dames est fort jolie, et également simple; elle contient un sofa en crin, commode et élégant. On n'a pas cru qu'on a rechercher partout le commode plutôt que le brillant. Un escalier conduit de cet appartement sur le pont d'en haut exclusivement destiné aux dames et où elles peuvent jouir d'elles-mêmes et de la mer sans aucune importunité.

Ces beaux navires, à tant prendre, réalisent ce qu'on a si long-temps désiré; de trouver à bord l'aisance, le comfort au quel on est accoutumé à terre. Les descriptions ne donnent jamais qu'une faible idée des choses. Nous recommandons plutôt à ceux qui n'ont pas visité le *Mississippi* et le *Texas* de la faire de suite pendant qu'ils sont dans notre port; ils seront par eux-mêmes et pleinement convaincus.

Le brick *Vesta*, capitaine Hurst, parti de Savannah pour New-Bedford, a été abandonné en mer, le 28 du mois dernier, ayant trois pieds d'eau dans la cale. Le capitaine, le cuisinier, et deux matelots étaient morts. Le reste de l'équipage a été sauvé par le brick *Mary*, arrivé à Boston.

LE COMTE DE BEAUJOLAIS.—Nous apprenons (dit le *Gazette de Philadelphie*) que un de nos amis, qui a reçu tout récemment des lettres de Joseph Napoléon, que ce personnage distingué a l'intention de retourner aux Etats-Unis dans le courant de cet hiver.

NOUVELLE DE LISBONNE.

Par l'arrivée du brick *Halcyon*, capitaine Smith, parti de Lisbonne le 17 septembre, nous apprenons qu'il continue la neutralité qu'il n'y a plus eu d'affaire générale entre les deux armées depuis le 5, quoiqu'il y ait tous les jours des escarmouches; le 12 les Miguélistes ont pris possession d'un ouvrage situé au côté Est de la ville, mais n'y sont pas restés long-temps, attendu qu'en moins de quelques minutes ils furent balayés par le feu des vaisseaux qui se trouvaient dans le fleuve, et envoyé un feu aux eux et les mis en déroute après leur avoir tué 750 hommes.

Le capitaine Smith croit que cette guerre peut être encore de longue durée, car don Miguel est en possession des faubourgs de la ville, et n'en pourrait être aisément chassé, tous Pédro n'ayant point suffisamment de troupes en ville et dans les forts pour maintenir toute attaque, ou autre, il a la communication par mer libre.

En parcourant nos feuilles de journaux français reçus par le *Salem*, nous y trouvons l'article suivant qui n'a pas été publié, et qui contient les détails de la bataille du 5 septembre entre les troupes de don Pédro, et celles de don Miguel.

Lisbonne, 16 septembre.

"Dans l'affaire du 5, le feu a duré quatorze heures. Les royalistes comptaient, avec une perte de 400 hommes, des points stratégiques du Campolido et de Palma, et les conservèrent, malgré toutes les attaques de l'ennemi, qui se vit obligé de céder plusieurs autres points dominés par ceux dont il a parlé. Les républicains occupaient Val de Pereira, Barrada de Arroyos et le point d'Alcantara, qui est plus rapproché du centre de la ville que le Junqueira. Une brigade royaliste pénétra dans le fort Saint-Joseph et s'y fortifia; mais le commandant qui le dirigeait s'étant enfui sans avoir reçu l'ordre, fut fusillé sur-le-champ. Le général Lafont, dans la nuit du 8, reprit cette rue, et s'avança jusque sur la place adjacente, où il se battit figurativement. Dans une de ces rencontres Thomas Maisonbrahm, chef d'état major de Villaflor, fut tué, et les rebelles la forcèrent au pouvoir des troupes de S. M., quatorze voitures chargées d'argent et d'effets précieux. Et enfin Pezadre de Napier, pour se mettre hors de la portée du feu, a quitté la place qu'elle occupait entre la ville et la route d'Almada, et est allé se mettre dans un endroit nommé Cotta da Pledade, entre l'armée de Palacio et Aldea Gallega.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Huntsville, Allen, New York, Posser & Hutton
Goël. Amelia; Cara, Pensacola, Capitaine
Goël. Dorchester, Salsi, Indes Occidentales, Capitaine
Goël. San Antonio, Arenas, Havane, J E Jolley
Goël. Libre Zampoaltaca, Actapel, Vera Cruz, Lizardi frères

ARRIVES.

Navire Cumberland, Harty, de Portland.
Navire Chevalier Price, Mathiew, de Philadelphie.
Goël Rhoda, Maddesteere, de Portland.
Steame à vapeur Lafourche, Giffet, du Lac Washington.
Steame à vapeur Constitution, Pease de St. Louis.
Steame à vapeur John Nelson, Littleton, de St. Louis.
Steame à vapeur Ouachita, Harrison, du Grand-Gulf.

JOURNAL.

Marché de New-York, 23 octobre.

Les manufacturiers achètent le nouveau coton Upland assez facilement de 16 à 16¼. Leur approvisionnement est très limité. La sorte, bonnes marques de l'Ouest, continuellement vendue à $6 63. Le bœuf se maintient aux dernières cotes. Bref, tous n'avons eu aucun changement de prix à noter.

Vente d'Actions à New-York, le 29 Octobre.

62 Actions Banque des Etats-Unis, 107 3-4; 20 do. 107 5-8; 100 do. 107 3-4; 50 do. 107 3-8; 100 do. 107 1-4; 50 do. 107 5-4,

50	Actions Banque et Canal,	114
200	do. Banque du Commerce,	106¼
50	do. Banque de Cité,	112¼

Boston, 28 octobre.

Coton—Les transactions ont été très-limitées, et les prix ont fléchi depuis les derniers avis d'Angleterre, lesquelles sont défavorables aux chargeurs. Les approvisionnements de la nouvelle récolte ont été peu considérables, et ceux de la vieille ont été réduits par les opérations des manufacturiers. Prix:—Upland 16 à 17; Alabama 16 à 18; Tennessee, point; Louisiane 16 à 17; dito. première qualité, 18 à 19; Sea-Island, 25 à 30.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 21 NOVEMBRE 1833.

LA FIANCEE,

Opéra en 3 actes, de M. Scribe, musique de M. Auber.

Suivi de—une 1ère représentation de

LES PIEUX PIEGES,

Comédie-vaudeville en un acte de MM. Mélesville et Philippe Dumanoir.

Incessamment les débuts de M. et Mme. PERRIN.

En attendant la première représentation de LE PRE AUX CLERCS, opéra en trois actes.

LEGION DE LA LOUISIANE,

CONTRE ORDRE.

CONSIDERANT qu'aux termes de l'acte de la Législature, aucune revue de la milice ne peut avoir lieu la veille d'une élection ordonnée par la loi; la revue d'inspection de la Legion de la Louisiane, qui devait avoir lieu le Dimanche 17 du courant, est renvoyée, et aura lieu Dimanche 24 de ce mois à neuf heures précises du matin.

Les chefs de corps devront transmettre immédiatement le présent contre-ordre aux officiers commandant les compagnies.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.

J. B. PLAUCHE,
12 nov D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

ORDRES GENERAUX,
QUARTIER GENERAL, 9 Novembre 1833.

LA revue de la Légion de la Louisiane qui avait été ordonnée pour le 1er. décembre prochain, est renvoyée au dimanche 22 du même mois pour la célébration de l'anniversaire du 23 novembre 1814.

FRANCOIS GAINNIE,
12 nov—6,3ps adjutant et inspecteur général

CONTRE ORDRE.
LANCIERS D'ORLEANS.

LA sortie ordonnée pour dimanche prochain, ne pourra pas avoir lieu, elle est renvoyée au dimanche onzième du courant, à la même heure et au terme d'hiver. Par ordre du capitaine commandant.

X. LECOURT DE BILLOT,
12 nov maréchal-des-logis-chef

AVIS est par le présent donné aux personnes qui doivent à la faillite de J. J. Cairns, de solder leurs comptes sous le plus bref délai; et toutes celles auxquelles elle pourrait devoir, sont aussi requises de se présenter au soussigné, syndic.

12 nov—3 THROD. NICOLET, syndic.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans, à débarquement du navire Talma, de Bordeaux.

200 paniers bouteilles vides,
200 paniers assiette superfine, marque de Champion,
56 barils vinaigre blanc.

CARRIERE & BORDUZAT,
12 nov rue St. Louis, No. 11.

A LOUER.—Le magasin rue Toulouse, No. 54, dernièrement occupé par Mr. Sieurs Chabert & Schreiber, l'on peut entrer à CARRIERE & BORDUZAT,
12 nov rue St-Louis, No. 11.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Charles—*Cour des Presves*—Succession d'Eufalie Diesta veuve Beck épouse décédée de Jean Louis Beloom.—Jeudi, 28 novembre courant, à 10 heures précises du matin, il sera vendu à l'étude par le juge encanteur soussigné, sur l'habitation de M. Jean Louis Beloom où cette paroisse, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse St. Charles, les objets suivants appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Quelques MEUBLES meublans, instruments aratoires, chevaux, bœufs de tire et autres, vaches, 7 moutons de race et divers autres articles.

2° ANDRE, laudite esclave d'environ 45 ans, charretier laboureur et charcuer; Ursin, créole de 38 ans, charretier et laboureur; Ben, américain de 27 ans, bon nègre de champ; Pierre, d'environ 45 ans, maladif (ayant une hernie); Ursule, négresse de 17 ans, domestique; Betsy, négresse de 26 ans, avec ses deux enfans Rosemond, de 10 ans, et Sorthène, de 10 mois.

3° Une HABITATION, située en cette paroisse, rive du Mississipi, à environ 7 lieues de la Nouvelle-Orléans, mesurant 40 arpents en front sur environ de face au fleuve, sur 45 de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. Baptiste St. Amand et de l'autre par celle de MM. Charbonnet & Morin; ensemble toutes les bâtisses, constructions qui se trouvent sur la dite habitation, sauf quelques réserves et exceptions que l'on fera connaître le jour de la vente.

Conditions: L'habitation payable en trois paiements égaux, tout mars des années 1835, 1836 et 1837; les esclaves en deux paiements égaux, mars 1835 et mars 1836; les mobiliers en mars 1834, le tout, en billets endossés à satisfaction, divisés par coupons, payables au greffe de cette paroisse et avec hypothèque spéciale sur la terre et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles, le 26 octobre 1833.

J. L. LABRANCHE,
6 nov-20 juge encanteur.

AVIS CONCERNANT LE COMMERCE.

AYANT retardé la publication du *Registre Annuelle et Commerciale* jusqu'au 10 décembre prochain, pour être à même de le donner le plus correctement possible, je prie les personnes qui ont changé leur domicile depuis le 1er. novembre courant, de laisser leurs adresses chez MM. Gaux & Bollée, rue St. Louis, No. 65, et celles qui désireraient y faire insérer des avis, d'avoir à les envoyer avant le 25 courant.

PRIX DES AVIS:

Français, Anglais et Espagnole,	$ 12.
Française et Anglais,	8
Une seule langue seulement,	5
Souscription au Livre,	2,50

12 nov—12

PIGEONS RARES.

A VENDRE en débarquement du navire Bellechan, un bel assortiment de PIGEONS de toutes espèces, consistant en Egyptiens, Polonais, Marabous, &c. &c. dressés à bord du navire. 12 nov—3

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Dame Cézaire St. Amand, décédée épouse de Gatien Mortimer, un esclave nommé John, jeune nègre d'environ 16 ans.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez H. Pédesclaux, not. public, aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Charles Barbes, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un Terrain, désigné sous le No. 86, de l'Ilot No. 7, mesurant 60 pieds de face à la rue du Bassin, et traversant l'Ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a également 60 pieds de face.

Plus, La moitié d'un autre terrain dans le même Ilet, désigné sous le No. 86; lequel demi-terrain attenant au terrain ci-dessus décrit, mesure 30 pieds de face à la rue du Bassin et traverse Ilet, sur une étendue de 120 pieds, jusqu'à la rue des Remparts, sur laquelle il a pareillement 30 pieds de face; ensemble toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: L'acquéreur devra s'obliger à payer quatre billets souscrits par le défunt à l'ordre de, et cédés par John M. Bach, tous datés le 1er. mars 1833, et payables comme suit: deux des dits billets à un an de leur date, savoir; Un billet de $3150 et l'autre de $1575; et les deux autres Billets d'égale valeur payables à 2 ans de leur date; pour sureté du paiement desquels quatre billets la propriété ci-dessus décrite est spécialement hypothéquée; et le reste du prix de l'adjudication payable à 6 et 12 mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez B. W. Miller, aux frais de l'acquéreur. 24 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai de vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Laurent fils, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi-terrain, situé au faubourg Annonciation, formant la moitié supérieure du terrain désigné par le No. 3, dans l'Ilet 93, conformément au plan du dit faubourg, dressé par Lafon et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire; le dit lot, ou demi-terrain ayant, mesure Française, 30 pieds de face à la rue Melpomène, sur 120 pieds de profondeur, et étant d'un côté à une propriété qui appartenait au défunt, et dans la partie inférieure au reste du dit No. 3, sur lequel est construite la maison qui est commencée sur le dit demi-terrain et que le dit défunt y faisait bâtir.

Conditions de la vente: $500 payables comptant, et le reste à 1 an de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez T. Segbers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 21 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste Bernudes, ou ses ayans droit, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre situé en cette ville, rue Bourgogne, désigné par le No. 36, et mesurant 30 pieds de face à la dite rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur, ensemble la maison et autres bâtisses qui s'y trouvent; laquelle propriété appartient conjointement aux personnes ci-dessus nommées. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 23 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Lepage, une mulâtresse nommée Rosalie, âgée d'environ 17 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à 4 heures de l'après-midi, il sera exposé en vente publique devant mon bureau, pour compte de la succession de feu Simon Fagan, les effets mobiliers dépendant de la succession; aussi, une jument baie avec selle et bride. Conditions de la vente: comptant.

Par ordre de la cour,

7 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*.—Vente par le Régister des Testamens.—Samedi, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encognure des rues Gravier et du Camp, faubourg Ste. Marie, pour compte de la succession du dit défunt, le fonds du dit café. Conditions de la vente: Comptant.

Et le même jour, il sera aussi exposé en vente à la Bourse, pour compte de la susdite succession, le terme du bail de la susdite maison, situé à l'encognure des rues Gravier et du Camp, comme tenait à ferme ledit bail à 4 ans à courir à partir du 1er. de décembre prochain.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction. Par ordre de la cour,

6 nov W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*.—Vente par le Régister des Testamens.—Jeudi, 28 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu William Caldwell, un négrillon nommé Sophie, âgée d'environ 22 mois, enfant John, âgé d'environ 12 mois.

Conditions: Comptant. Par ordre de la cour,

18 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves*.—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 20 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Thérèse Rousel épouse de David Pentz, un lot de terre situé à l'encoignure des rues Dauphine et Orléans, mesurant 30 pieds de face à la dite rue Dauphine et 60 pieds à la dite rue d'Orléans.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant L. H. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Samedi, 16 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encognure des rues de l'Hôpital et Dauphine, divers, au sept lots, d'après le plan dressé par le voyer de la ville.

Les édifices qui se trouvent sur ledit terrain devront être enlevés pour le 1er. de janvier.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés devant Félix de Armas, notaire public, pour compte des acquéreurs, à la charge desquels reste également le paiement, [illegible] taxe du pavage courant pendant à chaque lot. 6 nov—0,3ps

TRAITES sur France et New-York, à vendre par
12 nov P. J. TRICOU, rue [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, le samedi, 16 du courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, ANNETTE, négresse, âgée d'environ 17 ans, depuis trois années dans le pays, domestique de maison, gardienne d'enfans, bon sujet et fidèle, garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Aussi, RAIMOND, négrillon créole, orphelin, âgé de six ans, très-actif et intelligent.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 12 nov—7

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu, le mercredi, 13 novembre courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1° Un LOT DE TERRE situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 15, sur un plan dressé le 3 novembre 1829 par Jh. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, notaire public, mesurant 45 pieds de face à la rue Crepe, entre les rues Montégut et Louisa, sur 150 pieds de profondeur.

2° Six TERRAINS situés au faubourg Washington, mesurant ensemble 80 pieds face au Bourg sur 306 pieds 3 pouces face à la rue Lesseps, conformément au plan dressé par A. d'Hémécourt, et exposé à la Bourse.

3° Un demi-terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure française) 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices.

4° Un Terrain situé à l'encognure O. S. O. des rues Dauphine et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 5-6 pouces face à la première rue et 127 pieds 10 5-6 face à la seconde, borné du côté de la rue Dauphine par la propriété de Flotte & Michaud, et de l'autre côté par celle de J. B. Vigné; ensemble les édifices qui s'y trouvent.

5° Six Terrains situés au nouveau faubourg Marigny, à l'encognure des rues St. Jean Baptiste et Annette, conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions: au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire pub.
8 nov

PAR TRICOU & CANONGE.

Pour cause de départ.

IL sera vendu, le samedi 16 du courant, à la Bourse Hewlett,

La belle HABITATION de Mr. P. Blanchard, située sur la rive gauche du fleuve, à environ deux milles au-dessous de cette ville, ayant un arpent huit toises 4 pieds et 5 pouces de face au fleuve, sur 90 arpens de profondeur, (dont 35 à 40 sont entourés) formant vers la profondeur, de huit minutes et bornée du côté d'en haut par la propriété des héritiers de feu Claude Trémé et du côté d'en bas par celle de Mme. Pre. Mistorère.

Cette habitation établie de briqueterie et est en plein rapport; elle donne de grands revenus et est susceptible d'augmentation; elle contient les édifices suivants tous tout neufs ou en très bon état, savoir:

1° D'une maison de maître dont l'étage supérieur est divisé en quatre appartements, face au fleuve, deux grands cabinets avec galerie devant et derrière, le tout peint et tapissé à neuf; et le rez-de-chaussée en quatre appartements dont le premier sert de salle à manger, le second de dépense, le troisième de cave et le dernier de chambre à repasser. Devant la maison, se trouve un joli parterre, planté de beaux arbres et d'arbustes rares, les allées en sont briquetées, et il est entouré d'une jolie claire-voie.

2° Dans la cour derrière, la maison, la cuisine, les chambres à domestiques bâties en briques, un puits également en briques, un poulailler, un pigeonnier, latrine pour maîtres et d'autres pour domestiques, et une superbe plantation d'arbres.

3° Et plus, en arrière, la maison de l'économe, l'hôpital, la caserne, poulaillier, pigeonnier et latrines, le camp des nègres, le magasin, la forge, les écuries pour chevaux et pour vaches.

La briqueterie qui est très vaste, se compose de trois grands patrins, trois grands fourneaux à cuire la brique et de sept grands hangards avec les étagères et planchettes pour faire sécher les briques.

Les établissements par leur distribution sont tels que le temps pluvieux ne retardent en rien les travaux.

Conditions: 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura le privilège de prendre, pour la somme de $40,000 payables à 1 et 2 ans, de crédit, l'atelier de la dite habitation se composant de 40 esclaves d'âge et de sexes différens, ainsi que les animaux et objets nécessaires à la fabrication de la brique; il devra dans les 24 heures qui suivront l'adjudication avoir terminé avec le propriétaire pour Patelier et les autres objets attachés à l'habitation; et qui sont portés sur un inventaire dont lecture sera faite au moment de la vente; au cas contraire, ce privilège sera nul; et le propriétaire lera vendre les dits esclaves à l'encan, le samedi 23 du présent mois, payables moitié fin mars 1834, et moitié fin mars 1835, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque.

Les actes de vente seront passés chez Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 nov

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu d'ordre de la Cour des Preuves de cette ville, le samedi, 16 novembre 1833, à midi, au coin de la Nelle.-Bourse, les lots de terre ci-après, dépendant de la succession de feu José Cadarèmo.

1°. Une MAISON & TERRAIN situés au nouveau faubourg Marigny; le terrain fait partie du No. 293, de l'Ilet 42, et mesure 30 pieds de face à la rue Urquhart, sur 150 pieds de profondeur, avec les autres édifices qui s'y trouvent.

2°. Trois TERRAINS situés au même faubourg, désignés par les Nos. 16, 17 et 18 de l'Ilet 91. Les deux premiers ayant chacun 60 pieds de face à la rue de la Verte, sur 150 pieds de profondeur, et le No. 18, d'une forme irrégulière, fait encoignure aux rues de la Verte & St. Bernard.

3°. Et deux autres lots situés au même faubourg, dans l'Ilet 81. Le No. 1, formant un demi-terrain, à 30 pieds face à la rue St. Antoine et 120 face à la rue du Génie; et le No. 5, mesure 60 pieds face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds face à la rue du Génie.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente seront passés par M. Octave de Armas, not. pub. 14 oct—6,3ps

PAR F. DUTILLET.

LUNDI, 2 décembre prochain, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu Vve. Osorno, un Lot de Terre situé à l'encognure des rues de l'Hôpital et Dauphine, divisé en sept lots, d'après le plan dressé par le voyer de la ville.

Les édifices qui se trouvent sur ledit terrain devront être enlevés pour le 1er. de janvier.

Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes seront passés devant Félix de Armas, notaire public, pour compte des acquéreurs, à la charge desquels reste également le paiement, [illegible] taxe du pavage courant pendant à chaque lot. 6 nov—0,3ps

MME. FORTUNATI, *Modiste*, remercient infiniment les dames de la Nouvelle-Orléans, de la confiance dont elles l'ont honorée depuis son séjour en cette ville; prend la liberté de leur offrir un nouvel assortiment de chapeaux qu'elle vient de recevoir de Paris, par le navire New-Orleans, le tout d'un goût très-recherché. Elle se recommande également pour toutes les commissions du dehors, qu'elle s'engage à effectuer avec beaucoup d'exactitude.

Rue Royale, No. 259, entre les rues Dauphine et St. Philippe. 7 nov—7

250 BOUCAUDS de Sucre, à vendre par
5 nov BLANC & BRUGIER.